Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212202766-20251124-DEL_27_24112025-DE

Commune de Saint-Bihy (Côtes d'Armor)

Extrait du registre des délibérations

Séance du 24 novembre 2025

Nombres de membres :

- *En exercice : 10*
- *Présents : 9*
- *Absent(s) : 1*
- *Ayant donné procuration : 1*
- *Votants : 10*

Date de la Convocation: 17/11/2025

Le 24 novembre 2025, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence d'Olivier Mérot - Maire. La séance était publique.

Étaient présents :
Olivier Mérot - Maire, Éric Tesson – 1er adjoint, Valérie Grangiens – 2ème adjointe, Jean-Pierre Le Roy - 3ème adjoint, Dominique Pennors, Nicolas Rannou, Claudine Henry, Yvon Le Hégarat, Laurence Faucheux.
Absents excusés : Éliane Desprez
Secrétaire de séance : Laurence Faucheux

DCM N°27 – 24/11/2025 : Examen de devis de métallerie - garde corps et rampe

Dans le cadre des travaux de sécurisation des abords de la mairie, la commune a procédé à une consultation pour la réalisation :

- d'une rampe pour l'escalier menant au parking,
- d'un garde-corps en remplacement de l'ouvrage existant situé au-dessus du mur de la mairie,

Ainsi que pour la remise à la teinte du portail du presbytère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de retenir l'offre de la société La Petite Enclume pour la réalisation d'une rampe pour un montant de 1744.59 € TTC;
- de retenir l'offre de la société La Petite Enclume pour la réalisation d'un garde corps standard pour un montant de 1622.85 € TTC;
- de retenir l'offre de la société La Petite Enclume pour la remise à la teinte du portail du presbytère pour un montant de 1722.88 € TTC
- de charger le maire d'exécuter la présente décision.

Présents : 9	Pouvoirs : 1	Total : 10
Voix pour : 10	Voix contre : 0	Abstentions : 0



Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Olivier Mérot